



# Proposer une activité



## Qu'est-ce que Ouitown ?

Ouitown est une plateforme digitale destinée à permettre la rencontre entre touristes étrangers et habitants locaux.

Ouitown a pour ambition de changer la façon qu'ont les touristes de visiter Paris. Vous aimez votre ville ? Vous souhaitez la faire découvrir à ceux qui la visitent ? Vous parlez au minimum une langue étrangère ? Bonne nouvelle : vous êtes au bon endroit ! Suivez ce guide et soyez prêt à proposer une activité sur Ouitown. Tout d'abord, il faut que vous trouviez une idée : vous étudiez l'Histoire de l'Art ? Alors pourquoi ne pas faire visiter un musée ou une expo ? Vous êtes passionné de musique ? Trouvez les meilleurs bars musicaux à côté de chez vous et partagez-les sur Ouitown ! Si vous êtes plutôt orienté Lifestyle, vous pouvez organiser un itinéraire-découverte de Paris comprenant par exemple un pique-nique, une dégustation dans une brasserie, ou encore l'histoire de votre quartier. Bref, vous l'aurez compris, le champ est large. Votre annonce doit cependant s'inscrire dans l'une de nos quatre catégories : culture (musées, monuments, expos...), loisirs (visites, ballades, pique-niques, sorties photo...), gastronomie (dégustations, repas à votre domicile, bars à tapas...) ou vie nocturne (concerts, soirées, bars...).



### Valorisez Paris et la France

Vous êtes un réel ambassadeur de notre culture et de notre mode de vie.



### Rencontrez du monde

Les touristes du monde entier peuvent participer à votre activité !



### Fixez librement votre prix

Vous êtes à l'origine de l'activité : il est naturel que vous en choisissiez le prix.

1

## JE M'IDENTIFIE SUR LE SITE

Je crée un compte et n'oublie pas d'ajouter une photo de profil : il est important que le touriste qui est intéressé par votre annonce sache qui vous êtes.

2

## JE POSTE MON ANNONCE

Là-encore, je choisis une photo. Cette-fois, la photo doit illustrer votre activité. N'oubliez pas de vous assurer que la photo utilisée est la vôtre, ou bien qu'elle est libre de droits.

3

## JE PREPARE L'ACTIVITE

N'oubliez pas que le touriste paye pour votre activité : vous devez donc être sûr de sa pertinence. Pour cela, apprenez des anecdotes, des faits historiques...

4

## JE RECOIS DES DEMANDES

Lorsqu'une demande de réservation est effectuée, vous vous assurez de votre disponibilité, puis vous acceptez manuellement la demande dans un délai de 72 heures.



**Une question ? N'hésitez pas à nous contacter, nous vous répondrons :**

- Facebook / IG : Ouitown
- Mail : [hello@ouitown.com](mailto:hello@ouitown.com)

## FIXER LE JUSTE PRIX...

Votre annonce constitue une prestation pour laquelle vous engagez des frais : il est donc juste que le touriste qui choisit votre activité verse lui-aussi de l'argent. Mais alors comment fixer un prix ? Vous indiquez un prix par personne. Mais le montant que vous demandez ne vous sera pas intégralement reversé : vous recevrez 80% de ce montant. Le reste nous permet d'assurer la maintenance du site, la communication auprès des touristes, l'assistance ainsi que le paiement des frais de transaction (qui peuvent monter jusqu'à 15% du montant total). Au moment de créer votre annonce, lorsqu'il vous est demandé d'indiquer un prix « par personne », **vous devez absolument tout inclure dans le prix. En effet, la transaction a lieu sur le site, et le touriste ne doit pas avoir à payer quoi que ce soit le jour de l'activité.** Par exemple : vous organisez une visite guidée du Louvre ? Comptez, pour chaque personne, le prix d'entrée (15€) et le montant que vous souhaitez gagner (par exemple 9€). Le tout fait alors un sous-total de 24€. Vous devez aussi penser à la commission. Vous **divisez alors le sous-total par 0,80** afin d'obtenir le prix total (c'est à dire incluant la commission) par personne. Cela vous donne 30€. Et **c'est le montant total à indiquer dans l'annonce** : vous recevrez 24€, et nous 6€. Notez que si vous êtes un professionnel assujéti à la TVA, vous devez ajouter celle-ci au total. Dans ce cas, le montant total à indiquer serait alors de 36€ (montant total x 1,2). Pour trouver le juste prix, posez-vous une simple question : combien serais-je prêt à payer pour une telle activité si j'étais un touriste ? Le prix que vous avez fixé doit être raisonnable : ni trop bas (vous ne rentreriez pas dans vos frais), ni trop haut (aucun touriste ne voudrait participer à votre activité).

## Et la réglementation, dans tout ça ?

**Vous êtes un particulier : à ce titre, certaines limites s'imposent...**

Vous êtes un particulier, et vous pensez normal que le temps passé à faire rayonner la France auprès des touristes soit justement rémunéré ? Nous aussi ! Vous êtes cependant soumis à certaines règles. Tout d'abord, sachez que les revenus issus de l'économie collaborative, lorsqu'ils impliquent la participation personnelle du particulier, ne sont pas imposés. Les autres revenus perçus doivent être déclarés au titre de l'impôt sur le revenu. Il est donc de votre responsabilité de déterminer, selon votre situation personnelle, vos obligations légales et fiscales. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

**Vous êtes un professionnel : vous devez l'indiquer en déposant votre annonce.**

Au dépôt de l'annonce, il vous est demandé d'indiquer si l'activité est réalisée en tant que particulier ou professionnel : vous devez, si vous êtes un professionnel, l'indiquer en cochant la case correspondante. En effet, se présenter comme un particulier alors que vous agissez de façon professionnelle est passible d'une amende administrative de 15 000€.

## Et si je n'ai pas d'idée d'activité à proposer...

Votre activité doit vous ressembler : c'est à vous d'imaginer le programme qui plaira aux touristes tout en étant en accord avec votre personnalité. Par exemple, ne proposez pas une découverte du street art si vous ne vous êtes vous-même jamais intéressé à cette culture : le touriste le remarquerait, vous seriez mal noté, et aucun touriste ne choisirait à nouveau votre activité. Dans le cas où vous ne savez pas quoi proposer aux touristes, et si vous avez malgré tout envie de créer une activité, consultez des applications et sites web dédiés : « The tourist in Paris », « My Paris Street Art », « Secrets de Paris », « Ballades Paris Durable », « Art tips »...

## TITRE DE L'ANNONCE

Le titre constitue, avec la photo, l'un des éléments les plus importants de votre annonce : c'est avec lui que vous allez attirer le touriste et lui donner envie de découvrir votre activité. Votre titre doit donc être percutant et sincère.

## DESCRIPTION DETAILLEE

C'est ici que vous décrivez l'activité : il s'agit d'une sorte de programme. Vous proposez une activité gustative : détaillez le menu. La visite d'un musée : donnez un avant goût en décrivant les oeuvres et le bâtiment. Un concert : introduisez le groupe que vous allez écouter... Bref, vous l'aurez compris, dans la description détaillée, il faut décrire en détail !

## POURQUOI ME CHOISIR COMME GUIDE ?

Ici, c'est la rubrique où vous parlez de vous : comment vous vous appelez, quel âge vous avez, ce que vous faites dans la vie... Bref, vous racontez qui vous êtes, sans vous étaler mais en étant assez précis pour donner envie au touriste d'en connaître davantage sur vous en vous rencontrant à l'occasion de votre activité.

## NOMBRE DE PERSONNES MAXIMUM

Vous sélectionnez dans cette rubrique le nombre maximum de personnes que peut recevoir votre activité. Attention : si votre activité implique des dépenses (qui seront rentabilisées quand le touriste aura payé), veillez à disposer d'assez d'argent pour pouvoir financer l'activité. En effet, les fonds ne parviennent sur votre compte en banque qu'environ une semaine après l'activité.

## DURÉE DE L'ACTIVITÉ

Vous donnez ici une évaluation de la durée de votre activité : parfois, les touristes ne restent que quelques jours à Paris, et leur temps est compté !

## QUAND L'ACTIVITÉ AURA-T-ELLE LIEU ?

C'est ici que vous renseignez un élément important : le moment de la journée où se déroule votre activité. Vous devez sélectionner un créneau entre le matin, l'après-midi ou le soir.

## QUAND SUIS-JE DISPONIBLE ?

Cette information est cruciale dans votre annonce : elle permettra aux touristes de savoir si ses disponibilités sont compatibles avec les vôtres. Ne sélectionnez que les jours où vous êtes certain d'être disponible : cela vous évite d'avoir à refuser des réservations !

## LANGUES PARLÉES

Cette rubrique est importante : vous ne devez ici cocher que la langue dans laquelle vous avez rédigé votre annonce. Si par exemple vous parlez espagnol et chinois, vous devez rédiger deux annonces : l'une en espagnol dans laquelle vous ne cocherez que l'espagnol, puis une seconde en chinois dans laquelle vous ne cocherez que le chinois. Ce détail est l'un des plus importants : c'est celui qui permet de classer votre annonce par langue, et ainsi de ne présenter aux germanophones que les annonces en allemand, aux hispanophones que les annonces en espagnol etc.

## PRIX

Référez-vous à notre encadré « Fixer le juste prix » (Page 2).

de la carte bancaire ayant servi au paiement) entre Stripe et Ouitown. Si vous êtes un particulier, vous touchez donc 24€. Si vous êtes un professionnel, vous devez éditer une facture correspondant au montant total de la transaction (c'est-à-dire 30€) : d'où l'importance, si vous êtes assujéti TVA, de calculer le prix par personne en conséquence. La somme parvenue sur votre compte sera ponctionnée de 20% (vous recevrez donc 24€) par rapport au prix affiché (30€). Vous recevrez alors une facture de 6€ de notre part correspondant à notre commissionnement TTC. Notez que vous n'aurez pas à régler cette facture puisque les fonds auront déjà été répartis : la facture vous permet de justifier le différentiel comptable de 6€ entre ce que vous facturez (30€) et ce que vous recevez réellement (24€). Enfin, pour recevoir la somme correspondant à la transaction sur votre compte, quelque soit votre statut (particulier ou professionnel), vous devez enregistrer votre IBAN sur le site. Celui-ci ne nous est pas accessible (les transactions sont entièrement gérées par Stripe qui dispose pour cela d'un agrément bancaire) et ne permet pas de prélever d'argent sur votre compte.

## IMPORTANT

Ouitown n'est pas responsable de ce qu'il se passe durant l'activité : lorsqu'une transaction est passée, vous contractez avec le touriste et offrez, contre rémunération, une prestation de service ou un bien. Il est de votre entière responsabilité de connaître la législation en vigueur afin de ne pas l'outrepasser, et si la loi l'exige, de vous assurer.

## OUITOWN



## Comment se passe la transaction ?

La transaction a lieu entre le touriste et vous. Ouitown envoie au touriste, de façon automatisée, une note récapitulative de la transaction. Celle-ci n'est pas une facture. Prenons un exemple avec une transaction de 30€ : le touriste paie donc 30€ directement sur le site Ouitown, mais les fonds ne transitent pas par notre site. Ils sont transférés sur un compte bloqué et inaccessible géré par Stripe (gestionnaire de paiement répondant aux exigences du DSP2), puis redistribués de la sorte une fois la prestation effectuée : 80% vous reviennent (soit 24€), et 20% (soit 6€) sont répartis (selon le montant, le type de transaction et le pays émetteur